



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE SECTEUR GENTILLY

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, greffière de la Ville de Bécancour, que lors de la séance ordinaire du **lundi 2 juin 2025 à 19 h**, qui se tiendra à l'hôtel de ville situé au 1295, avenue Nicolas-Perrot à Bécancour, les membres du conseil municipal statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

SECTEUR GENTILLY

Lot 4 731 736 du cadastre du Québec – 1555, avenue des Constellations

La demande de dérogation mineure vise à autoriser, sur le lot 4 731 736 du cadastre du Québec, la construction d'un bâtiment accessoire de type garage privé, pour avoir une hauteur de 7 mètres au lieu de 5,5 mètres, ceci contrairement à ce que prescrit au paragraphe 1 de l'article 7.2.5 du règlement de zonage numéro 1787.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil, relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de la séance du Conseil mentionnée au premier paragraphe.

Ville de Bécancour, le 12 mai 2025.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville